



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 09 AOUT 2018

Conakry, le 09 Aout 2018 - Sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, le Conseil des ministres a tenu sa session ordinaire ce jeudi 09 aout 2018 de 10h à 12h 00, avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de son Excellence Monsieur le Président de la République ;
2. Compte rendu de la session ordinaire du Conseil interministériel du 07 aout 2018 ;
3. Questions diverses.

➤ **Au titre du premier point de l'ordre du jour ;**

Le Président de la République a demandé au Ministre de la santé de prendre les dispositions idoines pour répondre favorablement à la sollicitation du gouvernement de la République démocratique du Congo et du Directeur général de l'organisation mondiale de la santé pour le retour, dans ce pays, des techniciens de santé dans le cadre de la lutte contre la maladie à virus Ebola.

Le Chef de l'Etat a invité le Ministre de l'élevage à prendre les dispositions pour accélérer les réponses à la crise de la fièvre aphteuse affectant le bétail et les petits ruminants.

Le Président de la République a demandé au Ministre des Travaux publics de mettre en place un programme pour l'entretien régulier des routes et des ouvrages de franchissement.

Au titre du deuxième point de l'ordre du jour, Monsieur le Premier Ministre a fait le compte rendu du Conseil interministériel du 02 aout 2018.

Le Conseil a entendu successivement :

✓ **Le Ministre de la Santé** qui a fait deux communications relatives à:

1. la gestion du personnel de la santé dans le secteur ;
2. la stratégie de l'emploi des Jeunes dans le secteur de la santé.

Pour la gestion du personnel de la santé, le Ministre a indiqué que pour améliorer les indicateurs de santé dans notre pays, il faut disposer de ressources humaines équitablement réparties, fidélisées avec une administration locale engagée et motivée.

En matière de répartition des effectifs, le pays compte un effectif de 11 992 agents qualifiés. Sur ce nombre, Conakry utilise les 36%, alors que ses besoins réels n'excèdent pas 18%. Par catégorie professionnelle, la capitale concentre 52% des sages-femmes, 43% des aides de santé et 67% des médecins.

Les contrôles périodiques ont montré que le taux annuel cumulé des absences au poste de travail pendant 3 mois de suite ou de façon intermittente est de 38%. Le taux le plus élevé se situe au niveau des médecins et des pharmaciens.

En matière de mobilité des cadres de l'administration sanitaire, on constate que 84% ont plus de 5 ans à leurs postes, certains allant jusqu'à 20 ans.

Le conseil a demandé au ministre de maintenir le moratoire des affectations vers Conakry, Dubréka et Coyah et d'appliquer le principe des services hors de ces zones pendant les premières années suivant le recrutement.

Le conseil a, en outre, invité le Ministre à mettre en œuvre les mesures pour corriger les anomalies énumérées ci-dessus.

Dans le cadre de la décentralisation, le Conseil a invité le Ministre de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration de présenter au Conseil Interministériel prochain le document sur le projet de création d'une Fonction Publique locale.

Pour la stratégie de l'emploi des Jeunes dans le secteur de la santé, le Ministre a indiqué que l'emploi des jeunes permet de faire face à certaines urgences liées au secteur de la santé.

L'état des lieux du secteur a montré que le contexte épidémiologique actuel du pays est marqué par l'existence de nombreux problèmes de santé parmi lesquels il faut citer : (1) les maladies transmissibles notamment le paludisme, la tuberculose, le VH/SIDA, les helminthiases et les Infections Respiratoires, (2) les maladies non transmissibles dont l'hypertension artérielle, les cancers, le diabète et (3) les maladies à potentiel épidémique (méningite cérébrospinale, rougeole, fièvre jaune, cholera).

Par rapport à l'effectif cumulé actuel qui est de 13 703 professionnels de la santé, il existe donc un déficit global de 16 297 agents répartis entre les différents corps médicaux.

Parlant des possibilités de création d'emplois pour les jeunes, le Ministre estime que celles-ci se basent sur plusieurs éléments que sont la politique nationale de santé, la convergence de points de vue avec les Partenaires Techniques et financiers qui appuient le secteur et la disponibilité de fonds.

En se basant sur ces différents éléments, pour l'année 2018, il a soutenu que les possibilités réelles de création d'emplois pour les jeunes sont estimées à 3900 nouveaux emplois sur base de financement des PTF.

L'incidence financière annuelle de ce recrutement est de 47 388 000 000 FG.

Le conseil a demandé au Ministre de délocaliser les concours de recrutement au niveau des régions administratives pour fidéliser les agents à leurs postes d'affectation conformément aux termes de références de l'appel à candidature et de s'appuyer sur les Ecoles de Santé communautaire pour organiser ces concours de recrutement d'agents relais en santé communautaire.

- ✓ **Le Ministre des Travaux Publics** qui a fait une communication relative à la situation des ouvrages de franchissement sur les routes nationales et le plan d'urgence des travaux d'entretien et de rénovation.

Le Ministre a indiqué que le réseau routier national couvre environ 43.301 km. Sur ce réseau, il existe 1946 ponts en béton armé, 39 ponts métalliques, 31 ponts provisoires, 23 bacs et 12 ponts en bois.

Le conseil a demandé au Ministre de mettre en place un programme régulier d'entretien des infrastructures routières et de présenter un projet cohérent en relation avec l'ACGP et les Ministères en charges du Plan et du budget.

- ✓ **Ministère de la Justice** qui a présenté un projet de Loi relative à l'aide juridictionnelle.

Le Ministre a indiqué que l'objectif de l'aide juridictionnelle est l'amélioration de la gouvernance judiciaire et le rapprochement de la justice des justiciables.

L'aide juridictionnelle est une assistance financière accordée, dans les conditions prévues par la loi, à une personne démunie et destinée à la prise en charge des frais et honoraires à l'occasion d'un procès.

Le conseil a invité le Ministre à évaluer les incidences financières de ce projet de loi et à le soumettre lors d'une autre session pour approbation.

Avant de lever la séance, le Président de la république a donné de larges informations sur la situation nationale, Africaine et internationale.

Le Conseil des Ministres

Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement

